

EDITORIAL

L'assurance au niveau mondial :

L'année 2019, a enregistré une croissance positive pour les assureurs aussi bien au niveau des primes collectées que des revenus des placements, cette croissance pourrait ne pas être maintenue en 2020, en effet, les répercussions économiques et sociales du COVID 19 vont certes freiner la croissance prévue et engendrer d'importants défis pour la majorité des assureurs et réassureurs dans le monde.

Le caractère exceptionnel de cette crise fait qu'il soit difficile de prévoir les conséquences directes sur le secteur des assurances ; Les données disponibles pour le premier trimestre 2020 montrent que l'impact sur la croissance des primes varie par pays et par branches : certaines branches ont été touchées; dont notamment l'automobile, l'aviation, la perte d'exploitation, les transports de marchandises et de personnes. Les compagnies d'assurances font face à **un véritable changement** aussi bien au niveau de la demande de couverture qu'au niveau des déclarations de sinistres. Par ailleurs, les annulations d'événements ont bien affecté les acteurs de la réassurances ; à titre d'exemple les deux leaders Swiss Re et Munich Re, annonçant que l'annulation des Jeux Olympiques allait leur coûter respectivement 250 M\$ et 500 M\$.

Vers une dégradation des notations : Les résultats des réassureurs en 2020 seront affectés non seulement par les pertes enregistrées dans les différentes lignes de métier exposées au passif, mais aussi via la forte volatilité des marchés financiers et par des faibles retours sur investissements qui affectent leurs actifs. L'agence de notation S&P n'exclut pas de revoir à la baisse la notation financière des réassureurs dont les pertes grèveraient cette année l'intégralité des bénéfices et entameraient le capital.

Au niveau national, l'impact négatif du COVID 19, a bien affecté les indicateurs économiques et financiers déjà sous pressions, en revanche malgré le ralentissement du rythme de croissance de l'économie, le secteur des assurances a dégagé au 1^{er} trimestre 2020, une prime émise de 866 MDT contre 765 MDT à la même période de 2019, réalisant ainsi une progression de 13%. Le marché reste influencé cependant par la branche automobile qui a généré plus que 43 % des primes. L'assurance vie dont la part dans le marché est en amélioration continue, demeure néanmoins modeste, bien qu'elle a enregistré durant le 1^{er} trimestre 2020 une évolution exceptionnelle de 32% dans une conjoncture encore délicate. Les placements cumulés du secteur des assurances tunisien au 1^{er} trimestre 2020 ont progressé de 9,7% pour atteindre 6 087 MDT.

En parallèle et malgré un environnement national et régional fortement concurrentiel et une fragilité du contexte politico-économique, **Tunis Re** est parvenue à consolider son volume d'activité en renforçant sa position sur les plans local et international avec un chiffre d'affaires qui reste stable au 30 juin de 2020 de 83 MDT.

De même, la note technico financière de **Tunis Re** a été revue à la hausse à **AA** (très fort) avec perspective stables, par l'agence de notation de Fitch rating qui a procédé à la réévaluation de plusieurs compagnies du secteur afin de mesurer l'impact de la crise du COVID sur leur activité, confirmant ainsi le degré de réactivité de notre société et sa solidité financière face aux crises.

Lamia Ben Mahmoud



Siège Social - Tunis

12, Avenue du Japon Montplaisir - B.P 29 - 1073 Tunis

Tél. : (216) 71 904 911- Fax: (216) 71 904 930

E-mail : tunisre@tunisre.com.tn

www.tunisre.com.tn

f : www.facebook.com/Tunis-Re-178608322175326/

in : www.linkedin.com/company/tunis-re/



Quelle Assurance pour Les Panneaux Photovoltaïques ?

"La nation qui domine dans
les énergies renouvelables
sera la nation qui dirigera
le monde."
James Cameron



Par Monia Ghali Ben Said

«Investir dans les énergies renouvelables, c'est investir dans un avenir durable et rentable, comme l'a montré l'incroyable croissance des énergies renouvelables au cours des dix dernières années», c'est ce qui a déclaré Inger Andersen, directrice exécutive du Programme des Nations Unies pour l'environnement lors du Sommet mondial des Nations Unies Action Climat en Septembre 2019.

Dans ce contexte et selon le rapport sur «Les tendances mondiales en matière d'investissement dans les énergies renouvelables de l'année 2019» publié en amont de cet évènement, l'investissement mondial dans les nouvelles capacités des énergies renouvelables au cours de 2010-2019, devrait atteindre 2600 milliards de dollars. Cet investissement a vu quadrupler les capacités des énergies renouvelables de 414 GW à fin 2009 à 1650 GW à fin 2019.

Au-delà de l'enjeu environnemental auquel elles répondent, les énergies renouvelables permettent de diversifier les sources d'énergie. Dans un contexte où les combustibles fossiles se raréfient inévitablement, les énergies renouvelables constituent un axe de développement privilégié.

Quelles sont les sources d'énergie renouvelable ?

Comme leur nom l'indique, il s'agit de sources qui se renouvellent et ne s'épuisent donc jamais à l'échelle du temps humain. Les sources non renouvelables sont les énergies fossiles comme le pétrole, le charbon et le gaz dont les gisements limités peuvent être épuisés. Les sources renouvelables sont l'énergie solaire, éolienne, hydraulique, géothermique, marine et la biomasse.

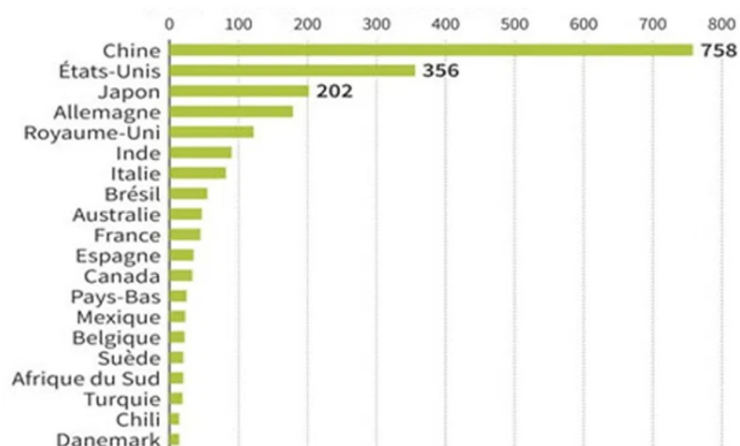
Focus sur l'énergie Solaire :

L'une des énergies renouvelables les plus médiatisées aujourd'hui, c'est l'énergie solaire; disponible, inépuisable et propre, l'énergie solaire est une énergie renouvelable qui connaît un essor considérable.

Chaque jour, la terre reçoit sous forme d'énergie solaire l'équivalent de la consommation électrique de la terre entière pendant plus de 20 ans. La technologie photovoltaïque permet de transformer cette énergie en électricité grâce à des panneaux solaires. Cette transformation s'effectue sans bruit, sans émission de gaz : elle est donc par nature totalement propre.

"Investir dans
les énergies
renouvelables,
c'est investir dans
un avenir durable
et rentable"

Investissements dans les énergies renouvelables
de Janvier 2010 à fin Juin 2019 en milliards de dollars



Source : Rapport « Global Trends in Renewable Energy Investment 2019 »

© AFP

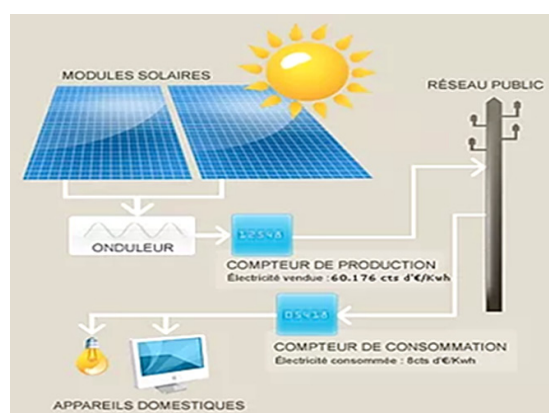
Selon le graphique ci-dessus, l'énergie solaire aura mobilisé la moitié des investissements des énergies renouvelables en 2019, à savoir 1300 milliards USD. La capacité solaire aura à elle seule augmenté en passant de 25 GW au début de 2010 à 663 GW à fin 2019. Avec 758 milliards USD, la Chine a été de loin le plus gros investisseur en capacité d'énergie renouvelable au cours de cette décennie : viennent ensuite Les États-Unis et le Japon. L'ensemble de l'Europe a investi 698 milliards en capacité d'énergie renouvelable au cours de la même période, dont la plus grande part investie par l'Allemagne et le Royaume-Uni.

Trois éléments sont nécessaires à une installation photovoltaïque : des panneaux solaires, un onduleur et un compteur ; Ces trois éléments permettent de récupérer l'énergie transmise par le soleil, de la transformer en électricité puis de la distribuer à l'ensemble des clients connectés au réseau.

La quantité d'électricité produite dépend de l'intensité du rayonnement solaire qui frappe la surface du panneau.

Le photovoltaïque : comment ça marche ?

Les panneaux photovoltaïques comprennent une multitude de cellules, composées soit de tranches de silicium cristallin, soit de fines pellicules de silicium et de métal.



Trois éléments sont nécessaires à une installation photovoltaïque : des panneaux solaires, un onduleur et un compteur ; Ces trois éléments permettent de récupérer l'énergie transmise par le soleil, de la transformer en électricité puis de la distribuer à l'ensemble des clients connectés au réseau.

La quantité d'électricité produite dépend de l'intensité du rayonnement solaire qui frappe la surface du panneau.

La puissance de sortie est réduite par la couverture nuageuse, la variation saisonnière des heures d'ensoleillement, l'obstruction du panneau par la neige et la poussière et les dommages causés par la grêle.

Le solaire photovoltaïque se résume à deux principaux marchés ;

- D'une part, le **"photovoltaïque de couverture"** : l'installation de panneaux de petite et moyenne surface sur des maisons, des hangars industriels, des parkings, des bâtiments d'hypermarchés..., dont la capacité se limite généralement à moins de 10 kW. Ces panneaux peuvent être soit intégrés en toiture, lesquels peuvent éventuellement assurer la couverture en lieu et place d'une toiture classique soit ajoutés en «surimposition» à la toiture ou sur la façade (sorte de « bardage »).
- De l'autre, **les fermes photovoltaïques** qui consistent en des panneaux montés sur des pieux fixés au sol, généralement sur plusieurs centaines d'hectares ; elles sont d'une grande puissance qui peut atteindre des centaines de mégawatts.

De nombreux professionnels et particuliers ont investi dans des panneaux solaires pour rentabiliser leurs toits ou leurs terrains.

En parallèle, des investisseurs se sont lancés dans l'implantation de véritables fermes solaires dédiées à la production d'énergie. Les assureurs ont suivi le mouvement, en accompagnant leurs clients et en adaptant leurs garanties.

“Les investisseurs se sont lancés dans l'implantation de véritables fermes solaires dédiées à la production d'énergie.

Les assureurs ont suivi le mouvement, en accompagnant leurs clients et en adaptant leurs garanties”

Les installations photovoltaïques mettent en jeu de nombreuses garanties, à la fois Responsabilité civile et dommages, tant pendant l'installation que durant la phase d'exploitation.

L'assurance Photovoltaïque :

Le risque photovoltaïque est un risque complexe, à la frontière entre les risques industriels et de construction.

Pour les particuliers, les panneaux photovoltaïques sur les toits des maisons peuvent être assurés dans le cadre de leur police MRH suivant une surprime.

Les principales garanties sont les Dommages suite aux risques d'incendie et dommages naturels, Vol ou vandalisme, Défaut d'étanchéité et Responsabilité civile.

Dans une centrale photovoltaïque, une partie de l'assurance relève de la construction, une autre de l'assurance des process industriels et une autre des risques spéciaux.

L'installateur qui est le maître d'œuvre ainsi que le propriétaire ou l'exploitant de la centrale, appelé aussi maître d'ouvrage sont appelés à souscrire des assurances lors de la construction et de l'exploitation de la centrale.

- Assurances pour le maître d'œuvre (Installateur)

- Assurance Décennale photovoltaïque : elle assure l'ensemble des travaux réalisés, c'est-à-dire l'étanchéité, la couverture et l'électricité.
- Assurance Responsabilité Professionnelle : elle garantit contre les dommages causés par l'installation à un tiers en cas de dysfonctionnements de l'exploitation.
- Assurance TRC/TRM

- Assurances pour le maître d'ouvrage : (Exploitant)

- Dommages à l'ouvrage : Elle garantit en dehors de toute responsabilité, les travaux de réparation des dommages subis dont seraient tenus les installateurs au titre de leur RC Décennale.
- RC Exploitation : Elle garantit les dommages corporels, matériels et immatériels au cours de l'exploitation de la centrale.
- Assurance Perte d'exploitation : Elle garantit la perte du Chiffre d'affaires consécutive à un sinistre garanti (Incendie, Explosion, événement climatique...)

Le secteur des photovoltaïques et plus généralement des énergies renouvelables représente un marché spécifique d'assureurs et de courtiers, qui ont fait le choix de s'y intéresser. Certains assureurs offrent des assurances spécifiques pour les centrales photovoltaïques tels que la police **MPV** «Multirisques Photovoltaïque» qui est une forme de « Tous Risques Sauf ».

Quid de la sinistralité du photovoltaïque ?

Les installations photovoltaïques se caractérisent par une exposition au risque d'incendie. Particulièrement difficiles à maîtriser, ces derniers font toujours des dégâts importants. Le module, souvent difficile d'accès, continue de produire de l'électricité durant l'incendie et l'intervention des pompiers est complexe et risquée. C'est pour cette raison que les assureurs spécialistes font recours aux drones qui sont capables d'opérer dans des zones dangereuses pour la gestion des sinistres Incendie.

Pour prévenir et limiter les risques liés aux installations photovoltaïques, ces assureurs placent les drones au cœur de leurs services de prévention. Ils proposent ainsi des mesures de contrôle de la qualité des installations permettant de vérifier le bon fonctionnement de l'installation, d'inspecter les panneaux photovoltaïques qu'ils assurent en utilisant les drones.

Les images captées par caméras optiques et thermiques servent à identifier des dysfonctionnements ou défauts de fabrication pouvant être cause d'incendie, ou des problèmes d'installation pouvant conduire à des infiltrations. Ils peuvent ainsi mettre en place les solutions correctives en cas de besoin.

“Le risque photovoltaïque est un risque complexe, à la frontière entre les risques industriels et de construction”.

Mais d'un point de vue purement statistique, l'incendie qui est le risque le plus couteux, ne représente que 10 à 20% des sinistres touchant les panneaux photovoltaïques. La majorité des sinistres concerne des infiltrations dont l'origine est principalement due à des erreurs d'exécution ; ensuite les dysfonctionnements électriques qui ont principalement pour origine un défaut du produit (le module ou le boîtier de raccordement) ou un défaut d'exécution (erreur de connexion ou d'installation de l'onduleur).

Enfin, on ne peut pas évoquer la sinistralité des installations photovoltaïques sans évoquer les accidents corporels malheureusement parfois dramatiques, quoique très rares, liés à l'électrocution par courant continu ou par les risques inhérents aux travaux en hauteur.

Le photovoltaïque en Tunisie

Le marché de l'énergie solaire photovoltaïque en Tunisie a connu une croissance depuis la fin des années 90.

Étant donné la perspective prometteuse du solaire photovoltaïque, la Tunisie cherche à développer cette technologie à l'échelle nationale surtout qu'elle dispose de conditions d'ensoleillement favorables.

A cet effet, et pour atteindre ses objectifs, la Tunisie a mis en place un nouveau cadre réglementaire à travers la promulgation, en 2015, de la loi 2015-12 relative à la production de l'électricité à partir des énergies renouvelables à travers trois régimes réglementaires, à savoir : l'autoconsommation, les autorisations via des appels à projets, et les concessions par appels d'offres.

STEG ER (Energie Renouvelable) a été créée en 2010, dans un cadre de partenariat public-privé, pour concrétiser la politique nationale relative à la promotion des énergies renouvelables et de contribuer à l'impulsion du Plan Solaire Tunisien (PST).

Le Plan Solaire Tunisien (PST) est le programme national devant permettre d'atteindre les objectifs de la stratégie de développement des énergies renouvelables. Il vise à porter la part des énergies renouvelables dans la production totale d'électricité de 3% actuellement, à 30% en 2030. La première centrale industrielle financée par la Banque Allemande de Développement (KfW) d'un coût de 62 millions de dinars et d'une superficie de 40 hectares a été réalisée en Aout 2019 à Tozeur. Ce projet devra produire 36 Gigawatt d'électricité par an et Tozeur sera le premier gouvernorat tunisien à couvrir 100% de ses besoins en énergie solaire à partir du premier trimestre de 2021.

D'autre part, le premier projet 100% tunisien Chams Enfidha, fruit d'un partenariat public-privé (PPP) réalisé dans le cadre du régime des autorisations, et doté d'une capacité de 1 mégawatt, a été inauguré fin Juin 2020. Il se compose de 3 000 panneaux solaires pour permettre la production de 1,6 million kilowatts d'électricité par an; ce qui aurait nécessité l'utilisation de 350 tonnes de gaz pour atteindre cette production.

D'un autre côté, la société tunisienne de l'électricité et du gaz (STEG) vient de signer un accord de partenariat avec la société Qair International pour la réalisation d'un parc photovoltaïque flottant au lac de Tunis d'une capacité totale de 200 kilowatts. Ce projet, qui est le premier de ce genre en Tunisie, bénéficiera du financement public français via le fonds des études et d'aide au secteur privé (FASEP) et devrait être achevé à la fin de 2021.

Le caractère flottant du générateur solaire sera aussi l'occasion de tester en Tunisie, en grande nature, cette nouvelle solution en vue d'un déploiement à plus grande échelle en Tunisie et en Afrique. ■

“La Tunisie a mis en place un nouveau cadre réglementaire à travers la promulgation de la loi 2015-12 relative à la production de l'électricité à partir des énergies renouvelables”.

ACTUALITES

Nationales

Tunis Re Flash Infos

• Fitch Ratings a relevé la note de solidité financière de Tunis Re de AA- (tun) à AA (tun) «Très Fort» avec perspectives stables.

La notation de Tunis Re reflète la performance de son dispositif de risk management, en particulier au niveau de l'avancement de la modélisation de son capital interne et de la solidité de sa position stratégique dans l'économie tunisienne.

• Revue externe et indépendante du modèle du capital de Tunis Re

Tunis Re a fait appel à PwC France afin de réaliser une revue externe indépendante de son modèle de capital interne. Cette revue a conclu que le modèle et la technicité internalisée par Tunis Re dans l'exercice de développement de ce modèle répondent pleinement à l'objectif d'accroître la maîtrise et la connaissance des risques auxquels la compagnie est soumise et a considéré que les méthodologies utilisées dans l'évaluation des risques sont globalement conformes aux pratiques de marchés observées dans les pays soumis à la réglementation Solvabilité 2.

Indemnisation des Cat-Nat

En vertu de la Loi N°2019-24, qui a élargi le champs d'intervention du Fonds de Garantie des Assurés «FGA», à l'indemnisation des dégâts résultant des inondations de 2018, Tunis Re a été chargée de gérer la section dédiée à la réparation des dommages matériels subis par les victimes du gouvernorat de Nabeul.

Ci-après la situation au 15 Juillet 2020;

Nombre de Dossiers :	
- Déposés	874
- Traités	141
Montants approuvés en DT	3 824 702,261
Montants réglés en DT	3 625 676,044

Le Marché élabore sa clause d'exclusion des maladies transmissibles:

Ainsi sont exclues toute perte, dommage, responsabilité, dépense, amende, pénalité ou tout autre montant directement ou indirectement causé par, en lien avec, ou impliquant d'une quelconque manière ou découlant de l'un des éléments suivants, y compris leur crainte ou leur menace, potentielle ou réelle :

- Toute maladie transmissible, tout virus, toute bactérie ou tout autre micro-organisme (asymptomatique ou non) ;
- Une pandémie ou une épidémie, déclarée comme telle par l'Organisation mondiale de la santé « OMS » ou toute autorité gouvernementale.
- Toute décision des autorités publiques imposant le confinement et/ ou la quarantaine y compris les fermetures administratives imposées par lesdites autorités.

Le «CGA» fixe l'année 2021 pour se mettre en conformité avec les normes IFRS

Le secteur jusque-là soumis à des normes sectorielles tunisiennes est appelé par décision en date du 19 Juin 2020 émanant du collège du Comité Général des Assurances pour se mettre en conformité avec les normes internationales IFRS/IASB à partir du 1^{er} Janvier 2021.

Le gouvernement instaure une redevance conjoncturelle de 2% pour les établissements financiers

Une nouvelle redevance conjoncturelle instaurée, par le décret-loi n°2020-30 du 10 juin 2020, au profit du budget de l'Etat due par les banques, les établissements financiers et les sociétés d'(ré)assurance y compris les mutuelles d'assurances et les assurances Takaful vient de s'ajouter pour la lutte contre les conséquences du COVID-19 sur le pays.

La redevance est fixée à 2% des bénéfices servant de base pour le calcul de l'impôt sur les sociétés dont le délai de déclaration intervient au cours des années 2020 et 2021 avec un minimum de 5.000 dinars.

Lutte Anticorruption et Transparence Financière

Dans le rapport 2019 de Transparency Internationale sur l'Indice de Perception de la Corruption, la Tunisie a occupé la 74^{ème} place avec un score de 43 (égal à la moyenne 43).

Il a été signalé dans ce rapport le net progrès de la Tunisie sur le plan législatif, toutefois pour que les lois anti-corruption soient efficaces, des décrets et des arrêtés d'application sont nécessaires de la part de l'exécutif.

Dans un autre rapport sur l'indice de l'opacité Financière (2020), la Tunisie s'est classée à la 78^{ème} position sur 133 pays avec un score de 66 (moyenne 64).

Le Financial Secrecy Index (l'indice d'opacité financière) est un classement des juridictions basé sur la combinaison d'une mesure qualitative (le score d'opacité basé sur 20 indicateurs clés ... tels que le secret bancaire, la publication des informations fiscales des sociétés, la lutte anti blanchiment d'argent ...etc) et d'une mesure quantitative (le poids à l'échelle mondiale donnant une idée de la taille d'un centre financier offshore donné).

FTUSA: Lancement d'un service en ligne pour les propriétaires de petites motos

Dans le cadre de la simplification des procédures et du renforcement de sa politique de digitalisation et du service en ligne la Fédération Tunisienne des Sociétés d'Assurances «FTUSA» a mis à la disposition des propriétaires de petites motos (moins de 50 centimètres cubes) un service en ligne pour les orienter vers la société d'assurance concernée pour la souscription d'un contrat d'assurance.

Hommages Posthumes :

- Décès de M. Ahmed Triki, ex. PDG de Tunis Re (1989-1991) le 18 Juillet 2020.

ACTUALITES

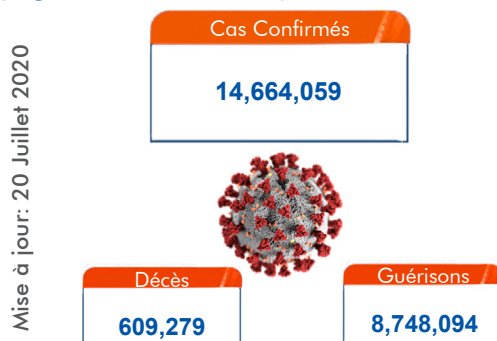
Internationales

Lloyd's Market Association (LMA) publie un modèle d'exclusion des maladies transmissibles

En réponse à la propagation du COVID-19, le Lloyd's Market Association (LMA) a publié un modèle d'exclusion des maladies transmissibles, à utiliser pour les polices d'assurance dans toutes les branches d'activité. L'association a par ailleurs publié les clauses spécifiques suivantes :

- LMA5391** - Exclusion des coronavirus
- LMA5393** - Avenant des maladies transmissibles (contrats de biens)
- LMA5394** - Exclusion des maladies transmissibles (réassurance des traités de biens)
- LMA5395** - Exclusion des coronavirus (polices de RC en matière maritime et énergétique)
- LMA5397** - Exclusion des maladies transmissibles (production d'électricité, de construction et d'ingénierie)
- LMA5399** - Exclusion des maladies transmissibles (réassurance des traités RC).

Propagation du COVID-19 (Coronavirus Pandemic)



L'entrée en vigueur de la norme IFRS 17 reportée à 2023

L'IASB - International Accounting Standards Board a voté, le 17 mars 2020, favorablement pour le report de la date d'application d'IFRS 17 au 1^{er} janvier 2023 (initialement planifiée pour le 1^{er} janvier 2022). Cette décision a été accompagnée par la prolongation de l'exemption temporaire de l'application d'IFRS 9 en phase avec cette nouvelle échéance.

Le Marché Algérien au 1^{er} Trimestre 2020

Au 31 mars 2020 Le chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2020, toutes branches confondues, du marché algérien s'élève à 40,6 milliards DZD (Près de 327 millions US\$) contre 42,7 milliards DZD (355 millions US\$) au 31 mars 2019, enregistrant une baisse de 4,9%.

A noter que Les branches dommages ont réalisé 87,8% du total des primes soit 35,6 milliards DZD (près de 287 millions US\$), en régression de 5,3%.

SCR : Nouvelle identité visuelle



La Société Centrale de Réassurance «SCR» a dévoilé son nouveau logo dominé par les trois lettres S, C et R. La forme et les couleurs du logo s'inspirent de ceux de la maison mère et de la Caisse de Dépôt et de Gestion «CDG».

L'Ethiopie adopte une réglementation sur l'assurance Takaful

La banque Centrale d'Ethiopie a émis le 15 juin 2020 la directive N°. STB/1/2020 autorisant les opérateurs takaful et les fenêtres takaful.

L'institution du cadre réglementaire de l'assurance takaful permet de garantir la sécurité & la solidité du secteur des assurances et de protéger les intérêts des participants.

Nouvelle société de réassurance aux Seychelles

Les autorités de tutelle locales ont accordé un agrément à la nouvelle compagnie de réassurance, Seychelles Reinsurance Company «Sey Re» au capital social de 2,4 millions USD.

Nouvelle compagnie d'assurance takaful turque

Bereket Sigorta, filiale de Turkish Agricultural Credit Cooperatives «ACC», a créé «Bereket Takaful», une société d'assurance islamique (vie & non-vie).

SCOR se retire de la «F.F.A»

Le réassureur français SCOR a quitté la Fédération française de l'assurance, sur fond de divergences concernant la participation du secteur au fonds de solidarité mis en oeuvre par l'État pour aider les entreprises à surmonter la crise sanitaire. A noter que Munich Re (France) s'est également retiré de la FFA pour les mêmes raisons.

Acquisition & Fusions

- La compagnie d'assurance islamique «Dar Al Takaful» a finalisé le rachat de «Noor Takaful General» et «Noor Takaful Family». Le montant de la transaction s'élève à près de 59 millions US\$.
- Fusion d'Atlanta Assurance et de Sanad par voie d'absorption de Sanad par Atlanta. La finalisation de la fusion est assujettie aux approbations réglementaires usuelles.

Report de plusieurs événements régionaux

Au regard de la situation liée à l'épidémie de Covid-19, plusieurs événements internationaux et régionaux prévus en 2020 ont été reportés, à savoir : La 33^{ème} Conférence Générale du GAIF, la 47^{ème} Conférence de l'OAA, le 15^{ème} RDV de Carthage...

Nominations :

- M. Oliver Wild a été élu le 6 Juillet 2020 Président de l'Association pour le Management des Risques et des Assurances de l'Entreprise «AMRAE» succédant à Mme Brigitte Bouquot.
- M. Youcef Benmicia, Président Directeur Général de la Compagnie Algérienne des Assurances «CAAT» a été nommé Président de l'Union Algérienne des Sociétés d'Assurance et de Réassurance «UAR».
- M. Ibrahima Cheikh Diong a été élu Directeur Général de African Risk Capacity «ARC», pour un mandat de 4 ans.

Hommages Posthumes :

- Décès de M. Edward E. Mensah, le premier Directeur Général d'Africa Re qui s'est éteint le 27 avril 2020 à Accra, Ghana.
- Décès de Azza Arfeen, ex CEO de l'organisme égyptien de contrôle des assurances Financial Regulatory Authority «FRA» le 11 juin 2020.

Indicateurs Clés du Marché des Assurances en Tunisie

Au 31.03.2020

en MDT

Au 31 Mars 2020

Le secteur des assurances en Tunisie a été caractérisé par :

- Le marché a généré un chiffre d'affaires global de 866,2 MDT, en hausse de 13,2% par rapport à la même période de l'année dernière.
- Le cumul des indemnisations a atteint 289,5 MDT en régression de 8,8% par rapport au 31.03.2019.
- Un nombre total de contrats souscrits égal à 929 995 en régression de 8,8%.
- Un nombre total de sinistres déclarés égal à 322 681 en régression de 15,2% par rapport à la même période de l'année dernière.
- Les placements ont atteint 6 086,8 MDT, soit une évolution de 9,7% par rapport au 31.03.2019.

	2018	2019	Evol	31/03/2019	31/03/2020	Evol
Chiffre d'affaires	2 252,4	2 436,5	8,2%	764,9	866,2	13,2%
Auto	980,4	1 039,7	6,0%	354,8	368,4	3,8%
Vie	507,2	575,6	13,5%	127,6	168,5	32,1%
Autres	764,8	821,2	7,4%	282,5	329,3	16,6%
Indemnisations	1 262,8	1 316,9	4,3%	317,4	289,5	-8,8%
Auto	662,0	707,0	6,8%	165,6	143,9	-13,1%
Vie	165,5	145,10	-12,3%	40,30	36,10	-10,4%
Autre	435,3	464,8	6,8%	111,5	109,5	-1,8%
Nbre de contrats souscrits	3 033 052	3 151 372	3,9%	1 019 650	929 995	-8,8%
Auto	1 817 557	1 840 857	1,3%	553 384	498 173	-10,0%
Vie	584 956	622 478	6,4%	256 317	271 619	6,0%
Autre	630 539	688 037	9,1%	209 949	160 203	-23,7%
Nbre de sinistres déclarés	1 446 374	1 403 106	-3,0%	380 338	322 681	-15,2%
Auto	293 484	295 774	0,8%	77 249	62 780	-18,7%
Autre	1 152 890	1 107 332	-4,0%	303 089	259 901	-14,2%
Placements	5 443,3	5 976,7	9,8%	5 546,8	6 086,8	9,7%

Nos Sincères Condoléances



Ahmed Triki

Ancien Président Directeur Général
de Tunis Re
(1989 - 1991)

Que Dieu le Tout-Puissant lui accorde
Son infinie Miséricorde et l'accueille
dans Son éternel Paradis

Directeur Responsable de la Publication : Mme Lamia Ben MAHMOUD

Contact : Direction Marketing Site web : www.tunisre.com.tn Email : mark@tunisre.com.tn

Société Tunisienne de Réassurance

12, Avenue du Japon Montplaisir - B.P 29 - 1073 Tunis - Tél : (216) 71 904 911 Fax: (216) 71 904 930 R.C. : B1115971996

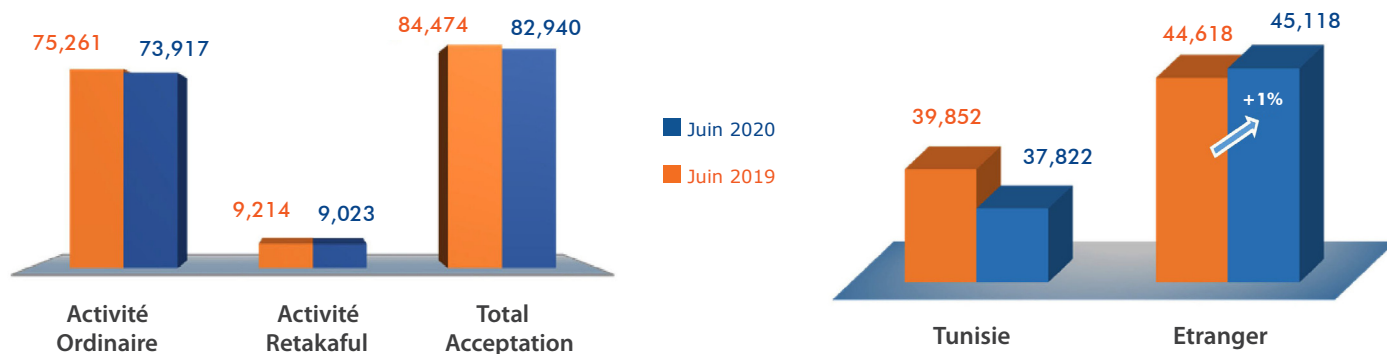
Indicateurs d'Activité Trimestriels de Tunis Re

2^{ème} Trimestre 2020



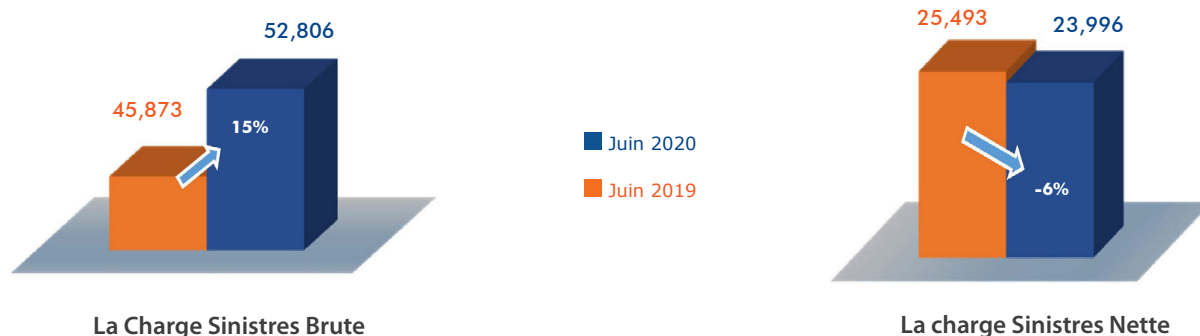
Chiffre d'Affaires:

(En M DT)



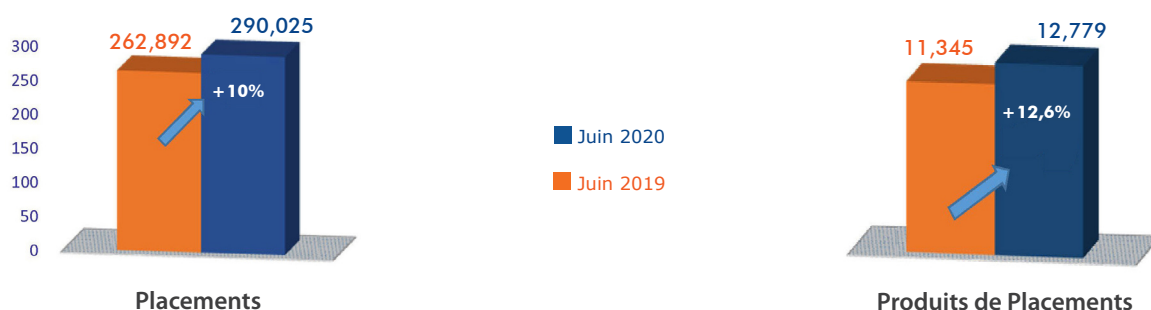
Une Amélioration de la charge sinistre nette de 6%

(En M DT)



Accroissement des produits financiers de 12,6%

(En M DT)



BOURSE : Indicateurs Au 30.06.2020 des Sociétés d'Assurances Cotées en Bourse

(En M DT)

Compagnie	Primes Émises			Charge Sinistres (Brute)			Produits de Placements		
	Jun-20	Jun-19	Var %	Jun-20	Jun-19	Var %	Jun-20	Jun-19	Var %
STAR	209,267	212,214	-1,4%	104,311	157,810	-34%	46,247	41,278	12%
ASTREE	109,923	104,765	4,9%	34,717	27,774	25%	20,966	55,836	-62%
BH Assurance	67,789	65,223	3,9%	29,903	26,370	13%	7,787	6,537	19%
Tunis Re	82,940	84,474	-1,8%	52,806	45,873	15%	12,779	11,345	13%